

60M BATIMENT

EURL au capital de 20 000 euros
Siège social : 29 Route de Lavour
31240 L'Union
892 993 015 R.C.S. TOULOUSE

(Ci-après la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 10 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le dix juillet,
À neuf heures,

La société GROUPE 60M, SAS au capital de 99 644 euros, dont le siège social est 724 Route d'Albi, 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CASTRES sous le N° 930 477 062, représentée par Monsieur Sofian NAFATI, agissant en qualité de Président.

Propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la Société,

Associé unique de la Société, **a pris les décisions suivantes :**

- Transfert de siège ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

DÉCISION N° 1 - TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL :

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 29 Route de Lavour 31240 L'Union au 10 Allée de Longueterre 31850 Montrabé à compter du 1er juillet 2026.

En conséquence, l'article n°4 des statuts a été modifié comme suit :

"Article 4 : SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 10 Allée de Longueterre 31850 Montrabé "

Le reste de l'article demeure inchangé.

DÉCISION N° 2 - DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

L'Associé unique

La Société GROUPE 60M représentée par Monsieur Sofian NAFATI

Signé par Sofian Nafati
Le 15 juil. 2026

Signed with doc_1aWv
Universign tx_xynrn921A7zP